

CONCOURS EXTERNE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL

SESSION 2013

Des réponses à une série de questions portant sur L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE des collectivités territoriales

Durée : 3 heures

Coefficient : 1

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

↳ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.

↳ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.

↳ Seul l'usage d'un stylo soit noir soit bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.

**Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.**

Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en prenant soin d'indiquer leur numéro.

Question 1 (4 points)

Les leviers des collectivités territoriales pour lutter contre la pauvreté. Développez votre réponse.

Question 2 (4 points)

Le Centre communal / intercommunal d'action sociale. Développez votre réponse.

Question 3 (3 points)

Les Maisons départementales des personnes handicapées. Développez votre réponse.

Question 4 (3 points)

Les contrats locaux de santé. Développez votre réponse.

Question 5 (2 points)

Les « surloyers » dans le logement social.

Question 6 (2 points)

L'Aide sociale à l'enfance (ASE).

Question 7 (1 point)

La Prestation de compensation du handicap (PCH).

Question 8 (1 point)

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL).